



Nouveau : Un Guichet Petite Enfance pour faciliter toutes vos démarches

**Quel mode d'accueil choisir pour mon enfant ?
Quelles sont les démarches à effectuer ?**

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en lien avec la CAF de la Haute-Loire, met en place au 1^{er} janvier 2019, un Guichet Petite Enfance, pour faciliter les démarches des parents.

Dans le cadre de ce Guichet, un rendez-vous individualisé sera proposé aux familles par les professionnels des Relais Petite Enfance qui assureront les permanences.

Elles recevront une information sur les différentes structures petite enfance du territoire et également sur la profession d'assistante maternelle, parfois méconnue.

Cet échange permettra de répondre à leurs interrogations, d'étudier au plus près leurs besoins et leurs souhaits pour l'accueil de leur enfant et d'enregistrer leur pré-inscription pour la(les) structure(s) souhaitée(s). Les coordonnées des assistantes maternelles leur seront communiquées.

**A partir du 1^{er} janvier 2019,
pour obtenir un rendez-vous et effectuer une demande d'accueil,
au domicile d'une assistante maternelle,
et/ou en structure collective,
trois possibilités s'offrent à vous :**

- se connecter au site sur www.mon-enfant.fr
- contacter le guichet petite enfance au 04 71 02 49 77
- envoyer un mail à guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr

Les responsables des Relais Petite Enfance peuvent vous recevoir lors des permanences organisées sur les communes suivantes : Bains, Brives-Charensac, Blavozy, Chadrac, Chaspuzac, Coubon, Cussac-sur-Loire, Craponne-sur-Arzon, Espaly-Saint-Marcel, Le Puy en Velay, Rosières, Saint Germain Laprade, Saint Paulien et Vorey-sur-Arzon.

En outre, les responsables de Relais poursuivent leurs missions, notamment le soutien à la parentalité et la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s à travers des animations hebdomadaires sur 21 communes, des conférences, des formations...